



République Française. Haute Savoie
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DOUVAINES

DELIBERATION n° DEL20260709_02
Séance du 9 juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres en exercice : 17
Présents : 10
Représentés : 5
Absents excusés : 2
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet 2026, à 19 heures
30. Le conseil d'administration légalement convoqué par
écrit le 2 juillet, s'est réuni sous la présidence de Marine
BUREAU

Présents : BUREAU Marine, COLMARD Marie-Laure, SECHAUD Jean-François,
BAUDRIER Eliane, FICHARD Annie, VAGNEUX Yves, LE QUELLENES RAULT
Magali, CHUINARD Claire, CHOLLET Lucette, PILON Aurélie

Absents pouvoirs : COLMARD Philippe (pouvoir COLMARD Marie-Laure),
QUETSTROEY Laurent (pouvoir PILON Aurélie) MICHEL Antonia (pouvoir BAUDRIER
Eliane), FLAD QUETANT Régis (Pouvoir BUREAU Marine) JACQUIER Monique (pouvoir
SECHAUD Jean-François).

Absents excusés : DE VULPILLIERES Séverine, LAIDEVANT Céline,

Absents :

Lesquels formants la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Secrétaire de Séance : Marine BUREAU

OBJET : Attribution des subventions 2026

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-4 ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8 ;

VU la délibération de conseil municipal n° DEL20260328_01 d'élection du maire sous la présidence du doyen
d'âge du conseil municipal ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20260413_07 fixant le nombre de membres du Conseil
d'administration du Centre Communal d'Action sociale de la commune ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20260413_02 d'attribution des délégations du conseil municipal au Maire ;

VU la délibération du conseil municipal n° DEL20260413_08 désignant les membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune ;

VU l'arrêté du Maire n°5.3/2026_158, nommant des membres parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20260428_01 du 29 avril 2026 formation du conseil d'administration CCAS ;

VU la délibération du conseil d'administration n° DEL20260428_03 portant Délégation de compétences du conseil d'administration à la présidente et vice-présidente.

Ayant entendu l'exposé de madame la présidente

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de verser aux associations pour l'exercice 2026, les subventions telles que figurant sur le tableau annexé.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2026 CCAS DE DOUVAINE

ASSOCIATION	attribution 2026
Foyer du Léman	1450,00
Amicale sapeurs pompiers	150,00
Amicale anciens sapeurs pompiers	150,00
AFN	150,00
Donneurs de sang	600,00
Total Juillet 2026	2500,00
Total Juin 2026	11100,00
Total subventions 2026	13600,00
Budget primitif	16 000,00 €

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2025, article 65748.

Indique que le tableau des subventions est publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 06 février 1992

DIT que, conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

NE PREND PAS PART AU VOTE : /
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 15
MAJORITE REQUISE : /
POUR :15
CONTRE : /
ABSTENTION : /

DOUVAIN, le 29 juillet 2026
Claire CHUINARD, présidente